

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Délibération n° D-2019-215

**Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Agenda d'Accessibilité Programmée - Ajustements**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/06/2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée -
Ajustements**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017 et D-2018-171 du 4 juin 2018 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Dans ce contexte, le périmètre de l'AP/CP évolue à la faveur de la mise à jour de la liste du patrimoine, ce qui entraîne une diminution du volume global des dépenses de 900 000 € TTC et de 166 000 € en recettes.

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 7 924 379.17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 54 000 € en recettes.

Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent, l'année 2018 confirme la progression des chantiers suivant le calendrier préétabli.

Ainsi des travaux ont notamment été réalisés dans les groupes scolaires (Ernest Pérochon, Jules Ferry et Jean Jaurès), d'autres concernent les équipements sportifs (stade Grand Croix, Massujat et golf), et enfin d'autres bâtiments (studio de répétition de St Florent, au petit théâtre Jean Richard et la salle des Trois Coigneaux).

Des financements PACT 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et du prévisionnel des crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de périmètre de l'autorisation de programme Ad'AP

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	7 924 379,17	9 509 255	144 124,60	316 522,70	327 606,83	780 634,66	1 840 854,14	1 100 999	1 549 020	1 549 020	1 900 473,07
Accessibilité des ERP	7 741 045,84	9 289 255	132 175,49	258 253,70	309 645,02	758 634,66	1 818 854,14	1 080 999	1 530 020	1 530 020	1 870 652,99
Accessibilité des IOP	183 333,33	220 000	11 949,11	58 269	17 961,81	22 000	22 000	20 000	19 000	19 000	29 820,08
Recettes totales	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0
PACT CAN II	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ